

## Définir collectivement des dotations sur critères syndicaux

à opposer aux dotations administratives au plan local, départemental, académique et national,

### Critères syndicaux :

- 24 élèves par classe en collège, 27 en lycée
- Forfaits de 3 heures d'AS indivisibles pour tous les enseignants d'EPS (titulaires d'un poste, TZR et non titulaires affectés à l'année)
- Reconnaissance coordination, besoins natation, options ... dans le service des enseignants
- Pas d'HSA qui détruisent l'emploi

Équipe EPS de

*Nom de l'établissement, commune, département*

	<b>Dotations administratives</b> (dans le cadre du non-remplacement de 2 enseignants d'EPS sur 3 partant à la retraite)	<b>Dotations pour la réussite de tous les élèves,</b> <b>Des repères syndicaux</b>
<b>Recrutement national</b>	<b>400</b> postes au CAPEPS et <b>15</b> à l'agrégation externe	<b>1500</b> postes aux concours de recrutement
<b>Niveau académique</b>	Suppression Création HSA H/E	
<b>Niveau départemental</b>	Suppression Création HSA H/E	
	<b>Ce que propose le chef d'établissement pour l'EPS et l'AS</b>	<b>Ce que l'équipe EPS revendique</b>
<b>Niveau local</b>	Heures postes HSA	Heures postes HSA
	Forfaits AS	Forfaits AS
	Coordination	Coordination
	Option EPS	Option EPS
	Horaires natation Dédoublement	Horaires natation Dédoublement
	Sections sportives	Sections sportives